



Comité de Sélection et de Suivi n°9

ITI Grand Paris Sud

du 30 janvier 2020

Compte rendu

Présents :

Les membres du comité :

Olivier Chaplet, Maire de Cesson,

Josiane Eichstadt, Chargée de mission, représentante de Béatrice ABOVILLIER, Préfète de Seine-et-Marne,

Etienne Pajot, Chargé de mission grands projets, représentant de Patrick Septiers, Président du Département de Seine-et-Marne

Siham Laouej, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités, représentante de Mme Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-Le-Temple,

Lucie Couland, Chargée de mission référent Organismes Intermédiaires, représentant de l'Autorité de Gestion et du Conseil régional Ile-de-France.

Le porteur du projet à l'ordre du jour :

Frédéric Chaillan, Directeur de l'aménagement numérique, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

La cellule ITI :

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des Financements Extérieurs, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Excusés :

Stéphanie Von Euw, Vice-Présidente en charge des affaires européennes du Conseil régional d'Île-de-France,

Patrick Septiers, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-le-Temple,

Line Magne, Vice-Présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Moissy-Cramayel,

Jean Hartz, Vice-Président en charge des ressources humaines, de la coopération décentralisée et des relations internationales de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Bondoufle,

Patrick Pincet, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, ne pouvant être présent ce jour, Olivier Chaplet, Maire de Cesson, membre du Comité de Sélection et de Suivi & Vice-Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud présidera la séance.

Présentation de l'ordre du jour

Olivier Chaplet remercie l'ensemble des personnes pour leur présence à ce 9^{ème} Comité de Sélection et de Suivi de l'ITI Grand Paris Sud. Ce comité aura pour objet :

- la présentation au vote des membres du projet de « Regroupement des crèches en centre-ville » porté par la Commune de Savigny-le-Temple,
- l'état d'avancement des projets depuis le dernier Comité de Sélection et de Suivi, et en particulier la demande d'avenant de Grand Paris Sud,
- l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITI : l'état de notre maquette financière, le point sur les dossiers d'assistance technique et la candidature de l'ITI Grand Paris Sud à l'AMI « gestion dynamique des crédits ITI ».

Sélection du projet

Projet « Regroupement des crèches en centre-ville », Commune de Savigny-le-Temple

Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels et représentante de la cellule ITI, présente brièvement les éléments-clés de ce projet. Le projet a été sélectionné une première fois lors de la première séance du Comité de Sélection et de Suivi le 20 septembre 2016. Il devait, alors, être réalisé entre 2016 et 2018, pour un coût total de 2,7 millions d'euros.

La commune a cependant eu de grandes difficultés à trouver un promoteur répondant à ses besoins et aux critères du cahier des charges. Cela a retardé la mise en œuvre effective du projet d'environ 2 années. Ce retard n'a pas impacté le coût du projet. Cependant, en accord avec l'autorité de gestion, il a été décidé de représenter le projet aux votes des membres.

Le projet, présenté ce jour, sera mis en œuvre du 1er avril 2018 au 31 mars 2022 pour un coût total éligible de 2 865 434€ HT et une demande de cofinancement FEDER à hauteur de 31,41% des dépenses, soit un montant de 900 000€.

Clémentine Dubois invite ensuite *Siham Laouej, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités, représentante de Mme Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-Le-Temple*, à présenter les actions du projet aux membres du Comité de Sélection et de Suivi.

Siham Laouej explique que ce projet est né du souhait de la commune de revaloriser le quartier du centre-ville. Ce quartier prioritaire, centre névralgique des transports de la ville est dépourvu d'équipement public proposant de la garde d'enfant. Or, une grande majorité des demandes de nouvelles places en crèches proviennent de ce quartier. La commune a donc saisi l'opportunité de foncier disponible et de la proximité de ce terrain avec la gare RER pour créer un nouvel équipement public de proximité et y regrouper les crèches.

Les crèches se situeront au rez-de-chaussée du bâtiment, tandis que les étages accueilleront une résidence senior d'une centaine de place.

Remarques et échanges :

Josiane Eichstadt, Chargée de mission, représentante de Béatrice ABOVILLIER, Préfète de Seine-et-Marne, demande si la commune a réalisé d'autres demandes de cofinancement, en plus du FEDER.

Siham Laouej répond que le projet sera également financé par le Département de Seine-et-Marne à hauteur de 900 000€.

Lucie Couland, Chargée de mission référent Organismes Intermédiaires, représentant de l'Autorité de Gestion et du Conseil régional Ile-de-France, indique que l'autorité de gestion (AG) a peu de remarques à faire sur ce projet. Celui-ci est connu des services de la Région depuis plusieurs années. Le projet est donc bien éligible. Elle souhaite cependant rappeler et alerter la commune sur de la date limite d'éligibilité des dépenses au 31/03/2022. Il ne sera pas possible d'y déroger. A compter de cette date, aucun retard ne sera permis et toute dépense engagée au-delà ne sera pas éligible.

Enfin, des pièces complémentaires seront à fournir lors de l'instruction pour justifier des dépenses et notamment de l'acquisition du volume des crèches au promoteur. Il s'agit de :

- L'acte de vente signé
- Un justificatif d'acquittement
- L'attestation obtenue auprès d'un expert immobilier indépendant ou d'un organisme officiel agréé (France Domaine pour les terrains), confirmant que le prix d'achat du terrain ou bâtiment n'est pas supérieur à la valeur marchande.
- Une déclaration sur l'honneur (datée, signée) fourni par le propriétaire du bâtiment attestant que ce bien n'a pas déjà été financé par une aide européenne au cours des cinq dernières années précédant le démarrage du projet.

Siham Laouej ajoute que le projet prévoyait initialement un bâtiment à énergie positive (BEPOS). Toutefois, suite à des entretiens avec l'architecte, le bâtiment ne pourra atteindre ce label mais tendra vers la certification HQE.

Lucie Couland lui répond, que cette modification n'aura pas d'impact sur l'éligibilité du projet et sur sa programmation par l'autorité de gestion.

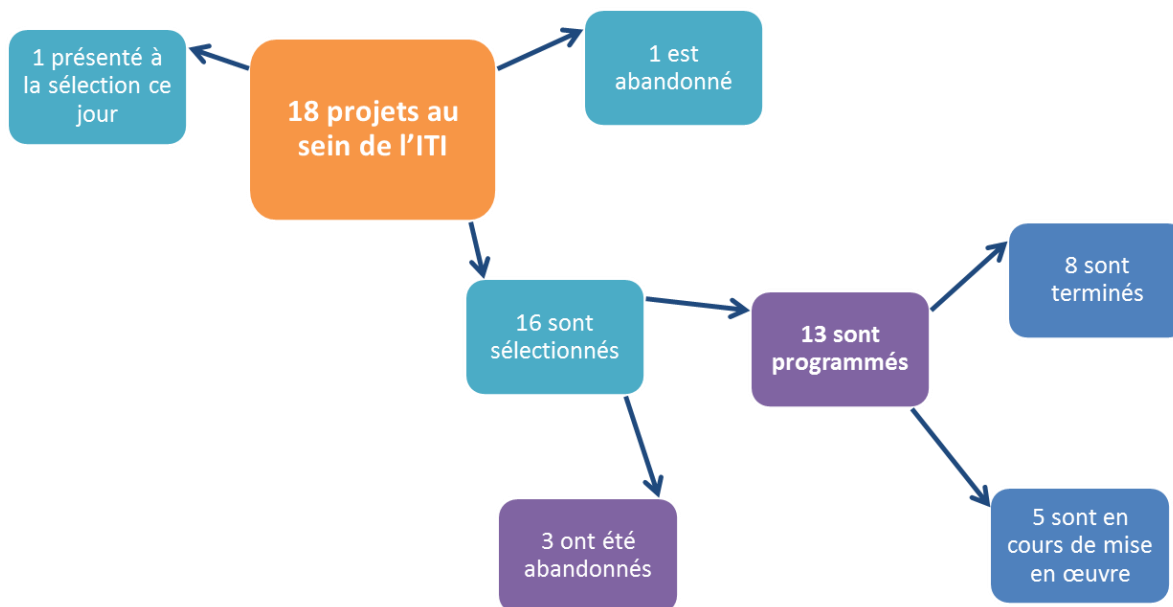
Olivier Chaplet remercie la représentante de la commune de Savigny-le-Temple de sa présence et l'invite à quitter la salle pour ne pas prendre part au vote.

Lucie Couland en tant que représentante de l'Autorité de Gestion indique ne pas prendre part au vote.

Le projet est approuvé et re-sélectionné à l'unanimité.

État d'avancement des projets

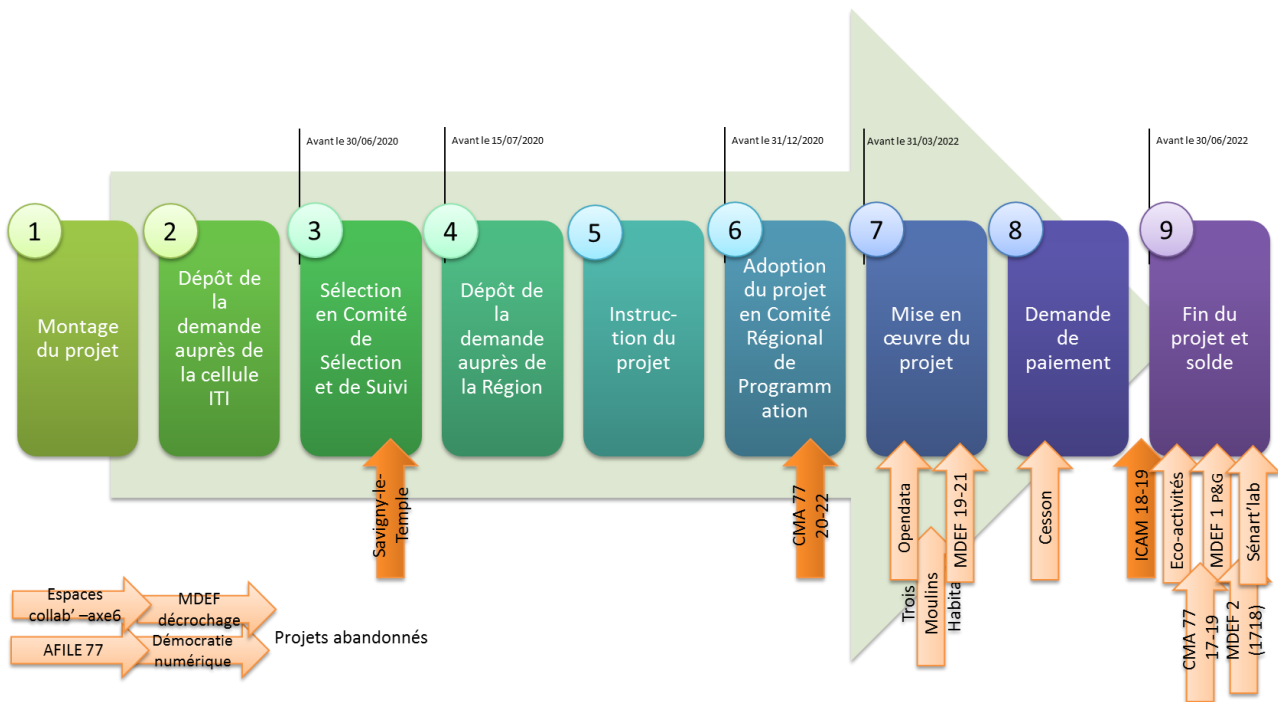
Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels et représentante de la cellule ITI, présente l'état d'avancement des projets de l'ITI. En quelques chiffres, au 30 janvier 2020, l'ITI comprend :



Clémentine Dubois poursuit avec l'état de la programmation de l'ITI depuis le dernier Comité de Sélection et de Suivi du 19 novembre 2019 : 1 projet a été programmé pour un montant total FEDER/FSE de 72 569.00€, celui de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne.

Evolution de la mise en œuvre des projets de l'ITI Grand Paris Sud au 30 janvier 2020 :

L'ensemble des projets bénéficiant du dispositif ITI sont en cours de réalisation, à l'exception du projet de Savigny-le-Temple qui a été présenté ce jour aux votes des membres.



Enfin, 3 rapports de suivi ont été réalisés depuis le Comité de Sélection et de Suivi du 19 novembre 2019. Ils ne présentent pas de difficulté. Ils sont conformes et en position de réaliser des demandes de paiement. La cellule ITI a néanmoins émis des préconisations à l'ICAM pour l'aider à déposer sa demande de paiement (solde) et à anticiper le travail des gestionnaires lors du contrôle des dépenses et des ressources.

Projet « La place de la donnée dans la décision publique », Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud présente une demande d'avenant auprès de l'Autorité de Gestion.

Pour rappel, le projet a été programmé lors du comité régional de programmation du 19 juillet 2019 sur la base suivante :

- Dates de réalisation du projet : du 02/07/2018 au 01/07/2021
- Coût total éligible : 188 068,15€
- Montant du cofinancement FEDER : 75 227,26€

Grand Paris Sud souhaite intégrer de nouvelles dépenses et augmenter la période de réalisation. En effet, après plus d'une année de mise en œuvre, l'achat de la plateforme et sa mise en place, le service en charge de l'open data souhaite augmenter la capacité d'échanges de données entre machines (requêtes API). L'agglomération profite de cet avenant pour développer des actions en direction des citoyens et leur permettre de nourrir et enrichir la plateforme et les jeux de données.

Une étude de la couverture mobile vient également compléter le projet. Celle-ci viendra enrichir les données du territoire en matière de couverture et d'accès au réseau mobile. Elle portera uniquement sur Lieusaint, comme ville test.

Enfin, l'allongement de la période de réalisation permettra la continuation des missions d'animation et d'accompagnement des acteurs dans leur collecte de données réalisées par le chargé de mission open data et par le chargé de mission RGPD.

La demande d'avenant sera présentée à l'autorité de gestion sur la base suivante :

- Durée du projet : du 02/07/2018 au 31/03/2022
- Coût total éligible : 255 511,87€
- Montant du cofinancement FEDER : 102 204,75€

Echanges

Josiane Eichstadt, demande si le nombre de connexions est plus important sur la plateforme en provenance du site de l'EPCI ou du site des communes.

Frédéric Chaillan, Directeur de l'aménagement numérique, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, lui répond que la plateforme et la base de données sont identiques que le citoyen cherche une information sur la plateforme en provenant du site de sa commune ou du site de l'agglomération. Cependant, en provenant du site de sa commune, il aura accès plus facile au jeu de données à l'échelle de sa commune que de l'agglomération. S'il souhaite obtenir ces données à l'échelle de l'agglomération, il lui faudra revenir vers l'accueil de la plateforme open data.

Olivier Chaplet signale que l'étude de la couverture mobile du territoire est une bonne chose. Les communes n'ont pas de données en matière de couverture mobile de leur territoire et les opérateurs les sollicitent régulièrement à ce sujet.

Lucie Couland précise au porteur que cet avenant modifiant financièrement le projet devra nécessairement faire l'objet d'une nouvelle instruction pour vérifier de l'éligibilité des nouvelles dépenses et ensuite d'une présentation pour validation en comité régional de programmation. Les 2 prochains CRP se teindront début mars et fin avril 2020.

Bilan 2019 de la mise en œuvre des projets ITI

En 2019 :

- 1 projet a été sélectionné
- 4 projets programmés
- 4 demandes de paiements payés

Fonds	Axe	Maquette financière EU	2019					
			Montant dossier EU sélectionné	% EU sélectionné	Montant EU dossier programmé	% EU programmé	Montant dossier EU payé	% EU consommé
	1	900 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
	2	170 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 206,04	67,77%
	6	1 300 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
	7	192 000,00	0,00	0,00%	75 227,26	39,18%	0,00	0,00%
	8	632 400,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
	11	205 425,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	52 846,23	25,73%
FEDER (à l'ann		3 399 825,00	0,00	0,00%	75 227,26	2,21%	168 052,27	4,94%
	3	1 551 500,00	120 906,51	7,79%	244 904,70	15,79%	0,00	0,00%
	5	492 621,00	0,00	0,00%	269 376,41	54,68%	13 576,79	2,76%
	12	152 730,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	39 284,57	25,72%
FSE (à l'année)		2 196 851,00	120 906,51	5,50%	514 281,11	23,41%	52 861,36	2,41%
TOTAL (à l'année)		5 596 676,00	120 906,51	2,16%	589 508,37	10,53%	220 913,63	3,95%

État d'avancement de l'ITI

L'assistance technique

Clémentine Dubois présente aux membres du comité un point d'état des dossiers d'assistance technique.

Pour rappel l'enveloppe disponible des fonds européens pour financer l'assistance technique de l'ITI Grand Paris Sud s'élève à 358 155€ (205 425€ de FEDER + 152 730€ de FSE). Cette enveloppe permet le financement de 2015 à 2022 de :

- 2 postes + une stagiaire
- Le cabinet d'étude pour le montage de la candidature
- Les actions de communication

L'autorité de gestion a notifié le 14 janvier 2020 l'agglomération Grand Paris Sud des conclusions du contrôle des dépenses présentées au titre des demandes de paiement (solde) 2015-2017 de l'assistance technique. Les conclusions sont les suivantes :

- Coût total retenu : 184 261.61€
- Montant cofinancement FEDER/ FSE payé : 92 130,80€

Le deuxième dossier d'assistance technique de la cellule ITI sur 2018-2020 couvre les années 2018 à 2020. Il sera déposé sur e-synergie à la suite de sa présentation aux membres du Comité de Sélection et de Suivi. Le coût total s'élève à 259 637,03€ (TTC) pour un cofinancement des fonds européens (FEDER/FSE) à hauteur de 50%, soit 129 818.51€.

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des Financements Extérieurs, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, prend la parole pour annoncer le départ prochain de Clémentine Dubois de son poste de chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels et de la cellule ITI. A compter du 3 février, Sylvie Hautefeuille sera l'interlocutrice de la Région ainsi que des porteurs en attendant le recrutement d'un.e chargé.e d'affaires.

Ces dossiers n'ont pas amené de commentaires des membres du Comité de Sélection et de Suivi.

Etat de la maquette ITI Grand Paris Sud

Clémentine Dubois, présente aux membres du comité l'avancement de la mise en œuvre de l'ITI. En date du 28 janvier 2020 (voir tableau ci-dessous) :

- l'ITI a sélectionné 85,78% de son enveloppe (66,01% de son enveloppe FSE et 98,55% de son enveloppe FEDER).
- L'ITI a programmé 41,75% de son enveloppe (59,84% de son enveloppe FSE et 30,05% de son enveloppe FEDER).
- Le taux de certification de l'enveloppe ITI s'élève à 11,46% de son enveloppe. (cependant, 6 dossiers de demandes de paiement sont en attente pour un montant de 618 073,74€ de FSE/FEDER)

Fonds	Axes	OS	UE Maquette (D)	Sélection			Programmation			Certification			Consommation
				UE sélectionné (F)	Taux de sélection	UE restant à sélectionner (D-F) = H	UE programmé (J)	Taux de programmation	UE restant à programmer (D-J) = L	Montant UE en attente de certification	UE versé / CSF notifié (N)	Taux de paiement	Taux de consommation maquette
FEDER	1	1	900 000,00	900 000,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%	900 000,00		0,00	#DIV/0!	0,00%
	2	3	170 000,00	170 000,00	100,00%	0,00	170 000,00	100,00%	0,00		115 206,04	67,77%	67,77%
	6	9	1 300 000,00	1 300 000,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%	1 300 000,00		0,00	#DIV/0!	0,00%
	7	11	192 000,00	294 000,00	153,13%	0,00	165 227,26	86,06%	26 772,74	90 000,00	0,00	0,00%	0,00%
	8	13	632 400,00	632 400,00	100,00%	0,00	632 400,00	100,00%	0,00		0,00	0,00%	0,00%
	11		205 425,00	54 115,01	26,34%	151 309,99	54 115,01	26,34%	151 309,99		52 846,23	97,66%	25,73%
TOTAL FEDER			3 399 825,00	3 350 515,01	98,55%	151 309,99	1 021 742,27	30,05%	2 378 082,73	90 000,00	168 052,27	16,45%	4,94%
FSE	3	4	1 551 500,00	962 020,55	62,01%	589 479,45	906 020,17	58,40%	645 479,83	528 073,74	0,00	0,00%	0,00%
	5	7	492 621,00	447 908,57	90,92%	44 712,43	368 358,57	74,78%	124 262,43		60 494,04	16,42%	12,28%
	12		152 730,00	40 227,75	26,34%	112 502,25	40 227,75	26,34%	112 502,25		39 284,57	97,66%	25,72%
	TOTAL FSE			2 196 851,00	1 450 156,87	66,01%	746 694,13	1 314 606,49	59,84%	882 244,51	528 073,74	99 778,61	7,59%
Total Projets			5 238 521,00	4 706 329,12	89,84%	634 191,88	2 242 006,00	42,80%	2 996 515,00	618 073,74	175 700,08	7,84%	3,35%
Total AT			358 155,00	94 342,76	26,34%	263 812,24	94 342,76	26,34%	263 812,24	0,00	92 130,80	97,66%	25,72%
TOTAL GENERAL			5 596 676,00	4 800 671,88	85,78%	898 004,12	2 336 348,76	41,75%	3 260 327,24	618 073,74	267 830,88	11,46%	4,79%

A la suite de la sélection d'un projet lors de cette séance du comité de sélection et de suivi et à la présentation du dossier d'assistance technique 2018-2020, le taux de sélection de la maquette ITI s'élève maintenant à 88,10%, soit un montant de fonds européens sélectionné de 4 930 490,39€. Il ne prend néanmoins pas compte de la sélection du projet de Savigny-le-Temple car déjà sélectionné lors d'une précédente séance le 20 septembre 2016)

Fonds	Axes	OS	Montant de la maquette ITI (€)	Avant le CSS 9 du 30/01/2020		Après le CSS9 du 30/01/2020	
				Montant du financement européen des projets ITI sélectionnés (€)	Taux de sélection (%)	Montant du financement européen des projets ITI sélectionnés (€)	Taux de sélection (%)
FEDER	1	1	900 000,00	900 000,00	100,00%	900 000,00	100,00%
	2	3	170 000,00	170 000,00	100,00%	170 000,00	100,00%
	6	9	1 300 000,00	1 300 000,00	100,00%	1 300 000,00	100,00%
	7	11	192 000,00	294 000,00	153,13%	294 000,00	153,13%
	8	13	632 400,00	632 400,00	100,00%	632 400,00	100,00%
	11		205 425,00	54 115,01	26,34%	128 578,91	62,59%
TOTAL FEDER			3 399 825,00	3 350 515,01	98,55%	3 424 978,91	100,74%
FSE	3	4	1 551 500,00	962 020,55	62,01%	962 020,55	62,01%
	5	7	492 621,00	447 908,57	90,92%	447 908,57	90,92%
	12		152 730,00	40 227,75	26,34%	95 582,36	62,58%
TOTAL FSE			2 196 851,00	1 450 156,87	66,01%	1 505 511,48	68,53%
TOTAL GENERAL			5 596 676,00	4 800 671,88	85,78%	4 930 490,39	88,10%

Candidature ITI à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'autorité de gestion a lancé le 19 novembre 2019 un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de distribuer aux territoires ITI candidats les sommes libérées lors de l'ajustement de maquette durant l'été 2019. Cet AMI s'est clôturé le 10 janvier 2020.

La candidature du territoire ITI Grand Paris Sud comprend 3 projets pour un montant FEDER demandé de 1 857 918,50€ :

Intitulé du projet	Fonds, axe et OS	Montant FEDER total	Dont montant demandé à l'AMI	Coût total du projet (en € HT)
« Regroupement des crèches en centre-ville », porté par la Commune de Savigny-le-Temple	FEDER Axe1 OS1	1 105 650,00€	205 650,00€	2 865 434,00€
« Réhabilitation thermique de la résidence Moissy-Pompier », porté par Trois Moulins Habitat	FEDER Axe8 OS13	710 769,50€	78 368,50€	1 421 537,00€
« Réhabilitation thermique de 125 logements », porté par Vilogia	FEDER Axe8 OS13	1 573 900,00€	1 573 900,00€	3 147 800,00€
Total du montant demandé			1 857 918,50€	

L'autorité de gestion instruit actuellement les candidatures et notifiera les territoires et projets retenus au printemps 2020. Ces projets devront être présentés ensuite en Comité de Sélection et de Suivi soit pour avis aux membres en cas d'avenant, soit sélectionné avant le 30 juin 2020.

Conclusion

Olivier Chaplet remercie l'ensemble des personnes présentes : les membres du comité, les porteurs de projets, et la cellule ITI pour l'organisation de celui-ci.

La séance est levée.

Le présent compte-rendu est considéré comme adopté par l'ensemble des membres du comité de Sélection et de suivi dans les 5 jours à compter de sa date de transmission par mail.